

Supprimer les obstacles pour renforcer l'autonomie des femmes : une perspective sud-asiatique



Au cours des dix dernières années, les mouvements féministes partout dans le monde ont fait beaucoup pour que les droits fondamentaux des femmes soient davantage respectés; pourtant, la violence envers les femmes demeure un problème aux proportions stupéfiantes, explique Ratna Kapur. (ACDI : V. Boyd)

2005-05-13

par Liza Linklater

Le Programme d'action de Beijing visait à rendre toutes les femmes autonomes. Mais avons-nous perdu quelque chose dans les batailles considérées comme remportées ? Et qu'avons-nous gagné dans les batailles considérées comme perdues ?

Ratna Kapur, directrice du Centre for Feminist Legal Research de New Delhi, a traité ces questions lors d'un débat public qui a eu lieu le 7 mars au siège du Centre de recherches pour le développement international (CRDI) et auquel assistaient quelques 65 personnes représentant des organisations non gouvernementales, des universités et des ministères canadiens.

Ratna Kapur a fait remarquer qu'au cours des dix dernières années, les mouvements féministes partout dans le monde ont fait beaucoup pour que les droits fondamentaux des femmes soient davantage respectés. Elle a présenté une liste impressionnante de conventions et de lois asiatiques et internationales qui ont été adoptées depuis 1995 et qui portent sur le viol, le harcèlement sexuel et la traite des femmes et des enfants.

Ainsi, il y a eu une campagne importante contre le viol dans la région Asie-Pacifique, même si les condamnations sont très peu nombreuses, la création, en 1998, de la Commission nationale indonésienne sur la violence envers les femmes et des modifications législatives sur le harcèlement sexuel en Inde, au Bangladesh, aux Philippines et en Corée du Sud.

En 1997, la Cour suprême de l'Inde a instauré des lignes directrices en matière de prévention du harcèlement sexuel en milieu de travail, puis la Commission nationale de la femme a préparé un code de conduite pour leur application. Ratna Kapur fait observer qu'en plus du protocole novateur contre la traite des personnes rattaché à la Convention de l'ONU contre la criminalité transnationale organisée, entré en vigueur en 2003, il existe maintenant une Convention sud-asiatique destinée à combattre la traite et la prostitution des femmes et des enfants.

La violence envers les femmes

Pourtant, la violence envers les femmes reste un problème aux proportions stupéfiantes, explique Ratna Kapur. Comme elle l'a fait remarquer, « en 2000, cinq ans après Beijing, l'ONU signalait que chaque année dans le monde, on dénombre 80 millions de grossesses non désirées et 20 millions d'avortements dangereux, que des millions de femmes sont battues et violées, et que souvent, on tue les filles à la naissance à cause de leur sexe ».

S'appuyant sur 20 ans d'expérience en matière de droits de la personne et d'études juridiques féministes, Ratna Kapur a présenté essentiellement une analyse des raisons pour lesquelles la violence envers les femmes et l'inégalité des sexes persistent en Asie du Sud et dans le reste du monde, afin de pouvoir proposer des stratégies pour remédier à cette situation.

« Tout d'abord, il n'y a pas de discours sur les droits », précise Ratna Kapur. Ensuite, dès qu'il est question des droits de la femme en Asie-Pacifique, on se réfugie derrière la culture.

Dans les sociétés asiatiques, ajoute-t-elle, les gouvernements et les institutions publiques, notamment, ne s'attaquent pas à la nature systématique et profondément ancrée de la violence envers les femmes. Elle cite une déclaration dans laquelle le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) affirme que c'est au Bangladesh que la violence envers les femmes est la pire, 47 % des femmes y étant violemment agressées par leur compagnon.

L'accent mis sur les torts, pas sur les droits

Ratna Kapur explique que « le cadre général des droits qui a inspiré le mouvement pour les droits de la femme, à Vienne et à Beijing, se limite en Asie, et ailleurs, à la seule question de la violence envers les femmes ». Selon elle, cette question n'est pas nécessairement traitée « du point de vue des droits, mais de celui des torts ».

Elle ajoute qu'en mettant l'accent sur la modification des seules lois pénales, on ne parvient pas forcément à promouvoir les droits de la femme. En fait, on renforce le pouvoir des tribunaux et de l'État.

Ratna Kapur est également d'avis que « en parlant toujours en référence aux torts commis envers les femmes, on s'appuie malheureusement souvent sur des stéréotypes néocoloniaux et sexistes selon lesquels les femmes sont faibles et vulnérables et doivent être protégées, ou bien elles sont victimes d'une culture arriérée et d'une civilisation primitive. Sur aucun de ces points, nous n'avons réussi à définir un plan pour les droits parallèlement à un plan contre la violence envers les femmes. »

En utilisant l'exemple de la traite des femmes, elle prétend que les lois et les initiatives visant à lutter contre la traite « reposent sur une perspective protectionniste et moraliste qui aborde la question en limitant le droit de circuler des femmes et en les soumettant à une plus grande surveillance morale ». Autrement dit, leurs déplacements sont soumis à la contrainte, ce qui revient

à assimiler leurs migrations à la traite et à porter atteinte à un droit de la personne fondamental, à savoir la liberté de circulation.

Culture et violence

En ce qui concerne la violence envers les femmes, Ratna Kapur se demande pourquoi la culture fait toujours partie de l'équation.

« Pourquoi brandit-on toujours la culture comme différence marquante entre le monde développé et le monde en développement? », demande-t-elle. D'après elle, les explications culturelles sont en fait plus obscures que révélatrices. Ainsi, dit-elle, on pourrait affirmer que les armes à feu font partie de la culture américaine. Cependant, ajoute-t-elle, on ne qualifie jamais de « culturel » le meurtre de femmes par arme à feu dans le cadre de violence conjugale. En revanche, on le fait quand une femme meurt brûlée vive en Inde, souligne-t-elle. En fait, Ratna Kapur précise que la question de la culture est souvent opposée aux droits de la personne, et elle estime que cette dichotomie est, au fond, fausse.

Ratna Kapur donne des exemples pour montrer comment les femmes doivent parfois choisir entre leur droit à l'égalité des sexes et leurs droits en tant que membres de groupes religieux minoritaires, et elle insiste sur le fait que ce n'est pas vraiment un choix. Selon elle, « les féministes ont cherché à obtenir l'égalité des sexes [...], mais le problème est que les femmes vivent aussi une discrimination fondée sur la race, la religion, l'origine ethnique, la classe sociale, le handicap physique et l'identité sexuelle ». Elle prend aussi l'exemple de l'Inde où il arrive que la lutte pour l'égalité renforce les visées orthodoxes. De plus, il est difficile de traiter les hindoues et les musulmanes de la même façon parce que les lois risquent de froisser des groupes religieux. Elle termine en soulignant que les législateurs doivent reconnaître qu'« il n'existe pas d'approche ou de stratégie unique à adopter pour remédier aux différentes formes d'oppression utilisées contre les femmes. Le mouvement féministe contemporain doit résister à la tentation de fonder uniquement ses stratégies d'intervention sur le sexe et il lui faut définir des notions plus complexes d'identité et de subordination. »

L'exposé fort intéressant et profond présenté par Ratna Kapur donne matière à réflexion et confirme qu'il est nécessaire de penser aux conséquences des nouvelles lois sur la vie des femmes et d'en prendre note.

Liza Linklater est journaliste pigiste à Ottawa.

Renseignements

Emma Naughton, administratrice de programmes principale, Consolidation de la paix et reconstruction / Section Genre, CRDI, CP 8500, Ottawa (Ontario), Canada K1G 3H9 Tél. : (613) 236-6163, poste 2311 Téléc. : (613) 567-7748 Courriel : enaughton@idrc.ca